



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2022-07-08

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de dépôt d'objets de monsieur Alfrédo LOMBARDO
dans le Musée Terre et Temps « Edith Robert ».

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de monsieur Alfrédo LOMBARDO, sculpteur, domicilié à Sisteron – 212 rue Droite, de pouvoir confier des produits de sa fabrication personnelle au sein du musée Terre et Temps « Edith Robert ».

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les conditions dans lesquelles le dépôt ci-dessus mentionné est effectué.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les œuvres seront exposées du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023 inclus, établie d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 2 : Une fiche de dépôt, signée par chacune des parties, sera établie détaillant les trois œuvres (sculptures) livrées et la valeur d'assurance de chacune.

ARTICLE 3 : Les œuvres confiées restent la propriété exclusive de monsieur Alfrédo LOMBARDO.

ARTICLE 4 : Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023 inclus. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse pour une durée équivalente.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Alfrédo LOMBARDO.

Fait à Sisteron, le 11 août 2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**